



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE**

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Avis public est donné par le soussigné, Pierre Arseneault, directeur général et greffier-trésorier, qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 27 avril 2026, à 19 h, au Centre communautaire de Lac-Édouard, 195, rue Principale, Lac-Édouard.

Cette consultation publique s'inscrit dans le cadre de l'adoption du second projet de règlement 205-2026, lequel concerne les usages conditionnels relatifs aux établissements d'hébergement touristique ainsi que pour l'adoption du second projet de règlement 206-2026 lequel modifie le règlement de zonage 66. Ces deux projets de règlement concernent tout le territoire de la municipalité :

1. L'ensemble des zones R « Résidentiel »;
2. L'ensemble des zones C « Commercial »;
3. L'ensemble des zones Rf « Récréo-forestier »;
4. L'ensemble des zones M « Mixte ».

Ces projets contiennent une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ces deux projets de règlement sont déposés à la Mairie, 195, rue Principale, Lac-Édouard, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Donné à Lac-Édouard, ce 15^e jour du mois d'avril 2026.

Pierre Arseneault,
directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Pierre Arseneault, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-haut en affichant copies aux endroits désignés par le règlement 176-2021, et ce, le 15 avril 2026.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 15^e jour d'avril 2026.



Pierre Arseneault,

Directeur général et greffier-trésorier